



## COMITÉ SYNDICAL

---

**Mercredi 28 octobre 2020 à 18h30**  
**Salle Méliès – Espace Intergénérationnel**  
**à Liffré**

---

## COMPTE RENDU

Date de la convocation : le 22 octobre 2020

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 22 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du SMICTOM VALCOBREIZH, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à Liffré, sous la présidence de Ronan SALAÛN.

Communautés De Communes	Titulaires		Suppléants	
BRETAGNE ROMANTIQUE	MORIN Philippe	Excusé	VEYRE Christian	Excusé
	LEGRAND Jean-Luc	Excuse	MORIN Johann	Excusé
	GIROUARD Pierre		GRIFFON Joëla	Présente
	LEMAITRE France	Présente	SORAIS Pierre	Présent
	DELABROISE Sébastien	Excusé	MELCION Vincent	Présent
	BORDIN François		ETIENNE Laurent	Excusé
	DUMAS Georges	Présent		
	MASSON Erick	Présent		
	SOHIER Benoît	Excusé		
	SALIS Anaïs	Excusée		
	MILLET Serge	Présent		
BARBY Eric	Présent			
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	BESNARD Patrick	Présent	HUBERT Christian	
LIFFRE-CORMIER-COMMUNAUTE	SALAÛN Ronan	Présent	BRIDEL Claire	Excusée
	LECANU Emma	Présente	COIRE Mickaël	Présent
	DANTON Yannick	Présent	ROCHER Philippe	
	DAVENEL Jean-Pierre	Présent	BEAUGENDRE François	
	CORNU Patricia	Présente		
	GAUTIER Isabelle	Excusée		
	GUERIN Pierrick			
SAINT-MEEN-MONTAUBAN	PEZZOLA Marie-Laure	Excusée	HANOT Vivien	Excusé
	HARLÉ Jean-Claude	Présent		
VAL D'ILLE AUBIGNE	CŒUR-QUËTIN Philippe		PANNETIER Jean-Claude	Présent
	JOUCAN Isabelle	Présente	GRUEL Jean-Charles	Présent
	GOUPIL Jean-Pierre	Excusé	BODINAUD Stéphane	Présent
	ESNAULT Philippe	Présent	BOUGEOT Frédéric	
	DUMAS Patrice	Présent	MESLIF Stéphane	
	MARGOLIS Anne	Présente	DEWASMES Pascal	
	EON-MARCHIX Ginette	Présente		
	RICHARD Jacques	Présent		
	LEGENDRE Bertrand	Excusé		
	RUFFAULT Françoise	Présente		
	DESMIDT Yves	Présent		
	BERTHELOT Raymond	Excusé		

Nombre de délégués en exercice 34 (34 Titulaires et 18 Suppléants)

Nombre délégués présents : 27 (26 à partir de 19h30) Nombre délégués votants : 27 (26 à partir de 19h30)

Madame Patricia CORNU a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Philippe ESNAULT a quitté le Comité Syndical à 19h30

## AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2020 .....	4
2 – PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE CONVERGENCE DES SERVICES ET DES REDEVANCES DU SMICTOM VALCOBREIZH.....	4
3 – COMMANDE DE BACS DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU SCHEMA DE COLLECTE DU TRI SELECTIF	5
4 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES .....	6
5 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> NOVEMBRE 2020.....	7
6 – CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35.....	0
7 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE FOURNITURES DE COMPOSTEURS .....	1
8 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE FOURNITURES DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE....	1
9 – RESILIATION DU LOT N°3 DU MARCHÉ DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE COMBOURG ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN PROCEDURE ADAPTEE .....	2
10 – MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT .....	3
11 – CONVENTION AVEC LA DGFIP POUR L'ENCAISSEMENT DES PAIEMENTS .....	3
12 – FACTURATION DES NON-MENAGERS EN PORTE A PORTE DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT .....	4
13 – INFORMATION : DISTRIBUTION DE CARTES D'ACCES EN DECHETTERIE POUR LES NON-MENAGERS .....	5
14 – INFORMATION : ETUDE D'OPTIMISATION ET D'HARMONISATION DE LA COLLECTE : COMPLEMENT D'ETUDES .....	5
15 – INFORMATION : PROGRAMME DE COUPE D'ECLAIRCIE DU BOIS DE CHINSEVE.....	6
16 – INFORMATION : PROGRAMME D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU POLE TECHNIQUE DE ST AUBIN D'AUBIGNE.....	7
17 – INFORMATION : AVENANT AU CONTRAT POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX AU 24 RUE LA FONTAINE A LIFFRE.....	8
18 – INFORMATION : CONVENTION CARBURANT AVEC LA SOTRAV .....	8
19 – INFORMATION : ORGANISATION DES SERVICES LES SEMAINES 52 ET 53 .....	8
20 – INFORMATION : DATES DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX.....	8

*Annexes :*

*Annexe 1. Compte rendu du Comité syndical du 30 septembre 2020*

*Annexe 2. Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35*

*Annexe 3. Convention avec la DGFIP pour l'encaissement des paiements*

*Annexe 4. Convention avec la SOTRAV*

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2020

---

Le compte rendu de la réunion du 30 septembre est annexé au présent rapport.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les délibérations prises au cours de la séance du 30 septembre 2020 telles qu'elles ont été rédigées.

## 2 – PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE CONVERGENCE DES SERVICES ET DES REDEVANCES DU SMICTOM VALCOBREIZH

---

Monsieur Le Président rappelle que le SMICTOM a engagé dès 2015 la convergence de l'ensemble de ses fonctionnements, de ses services et, partiellement, de ses redevances. Cela s'est traduit par la création de services unifiés (accueil-redevance, collecte, prévention,...), le lancement de groupements de commandes pour des fournitures et des marchés de prestations communs au SMICTOM des Forêts et au SMICTOM d'Ille et Rance (tri sélectif, traitement des OM, fournitures de sacs jaunes,...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 lors de la fusion, la convergence effective concernait déjà la grande majorité des fonctionnements des 2 SMICTOM et bon nombre de prestations et de services.

Cependant, quelques différences demeurent :

- **La collecte sélective :**  
Sur le territoire ex. SMICTOM des Forêts, elle est réalisée en sacs jaunes toutes les semaines (C1) alors qu'elle est effectuée en sacs jaunes tous les 15 jours sur le territoire de l'ex SMICTOM d'Ille et Rance.
- **Les consignes de tri :**  
Sur le territoire ex. SMICTOM des Forêts, elle est réalisée en ECT (extension des consignes de tri) c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des emballages plastiques tel que les pots de yaourt, barquette,...  
Sur le territoire ex. SMICTOM d'Ille et Rance les consignes de tri restent restrictives en matière d'emballages plastiques (seuls les flacons et bouteilles plastiques peuvent être mis au recyclage).
- **Les redevances :**  
Sur le territoire ex SMICTOM des Forêts, la redevance est fonction du nombre de personnes au foyer (1, 2 ou 3 personnes et plus). Une ristourne s'applique aux foyers qui ne présentent leurs bacs OMR que moins de 26 fois par an. L'effet incitatif se traduit aujourd'hui par un taux de présentation des bacs OMR d'environ 35% et une production d'OMR de 142 kg/hab/an. Le montant de la redevance, une fois cette ristourne incitative déduite (78% des foyers en bénéficient) oscille entre 118 € et 198 €.  
Pour l'ex. territoire du SMICTOM d'Ille et Rance, la redevance est fonction du volume du bac de collecte dont dispose le foyer, lequel volume de bac est fonction du nombre de personnes au foyer (1 personne : bac 80 l ou plus – 2 personnes : bac 80 l ou plus – 3 personnes : bac 120 l ou plus – foyer de 4 personnes ou plus : bac 180 l ou plus). L'effet incitatif se traduit par l'utilisation de très petits bacs et une production d'OMR de 148 kg/hab/an. Le taux de présentation des petits bacs OMR est de plus de 80%. Le montant de la redevance oscille entre 95 euros et 247 euros.

Au-delà de ces aspects impactant les habitants, il est à noter que le SMICTOM, dans le cadre de ses collectes, ne respecte pas, à l'heure actuelle, les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) sur les conditions de travail des agents de collecte des OM et TS. Il convient donc de proposer une organisation respectant ces recommandations afin que les agents de collecte bénéficient de conditions de travail adaptées.

**Il est proposé, à l'échelle du territoire SMICTOM VALCOBREIZH, de faire converger le service de collecte dès 2021 selon l'organisation suivante :**

- Maintien d'une collecte OM hebdomadaire sur l'ensemble du territoire.
- Passage de l'ensemble du territoire en ECT avec une fréquence de collecte tous les 15 jours (C 0,5).
- Conteneurisation des collectes TS pour répondre à la recommandation CNAM R 437.

**La convergence des grilles tarifaires proposée est la suivante :**

Maintien d'une redevance incitative avec la mise en place généralisée d'une ristourne incitative. L'assiette de cette ristourne serait, en 2021, basée exclusivement sur le taux de présentation des bacs OM mais pourrait évoluer dès 2022 au regard du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) en cours de rédaction.

Maintien d'une redevance assise sur le nombre de personne au foyer avec 3 catégories : 1,2 ou 3 personnes et plus.

Le montant des redevances en 2021, après ristourne incitative, pourrait osciller entre 95 euros et 195 euros, soit un alignement des tarifs sur les plus bas des deux anciens territoires. La délibération sur le montant définitif des redevances sera à prendre lors du vote du budget 2021 du SMICTOM VALCOBREIZH en décembre prochain.

*Pour une période intermédiaire et pour les habitants historiques de l'ex-territoire du SMICTOM d'Ille et Rance, il sera proposé un maintien d'une redevance incitative assise sur le volume du bac. Une grille tarifaire sera validée à cet effet tous les ans. Pour les foyers faisant ce choix, ils s'engagent donc à ne pas produire chaque semaine plus d'OM que la capacité de leur bac. C'est un engagement leur permettant de bénéficier de ces tarifs. Tout manquement à cet engagement conduira, pour le foyer concerné, à basculer sur la grille assise sur la composition du ménage et la ristourne incitative associée.*

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et avec 20 voix pour, 1 opposition et 6 abstentions :**

- **Adopte** la stratégie de convergence des services et des redevances ;
- **Autorise** la commission Finances à travailler sur ces grands principes en vue de l'élaboration du budget prévu en décembre.

### **3 – COMMANDE DE BACS DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU SCHEMA DE COLLECTE DU TRI SELECTIF**

---

Monsieur Georges Dumas explique qu'il convient dans le cadre de la convergence des services de collecte sélective (si le principe est adopté par le comité syndical) de prévoir une commande exceptionnelle de bacs roulants à couvercles jaunes dans le cadre de la modification du schéma de collecte du tri sélectif qui passerait en C0.5, soit une collecte tous les 15 jours du tri sélectif à l'aide de bacs, en lieu et place de sacs. Ceci permettra également de respecter une recommandation de la CNAM R437 visant à supprimer la collecte en sacs. Enfin le remplacement des sacs par des bacs roulants évitera chaque année, la consommation de 3 300 000 sacs, pour une économie d'environ 130 000 euros.

La prestation consisterait en la fourniture, distribution d'environ 35 000 bacs essentiellement des bacs de 240 litres, sauf pour les foyers de 1 personne et les foyers déjà en bacs de regroupements pour les OMR.

Le montant estimatif de cette commande dont le marché 2018\_03 a été attribué à l'entreprise Conteneur serait d'environ 1 millions d'euros HT, montant prévu au BP 2020.

La fourniture de 35000 bacs nécessite un délai d'environ 6 semaines à compter de la date du bon de commande et la distribution de 35000 bacs sur l'ensemble du territoire prendra environ 5 mois. Cette dernière pourrait être possible sur le premier semestre 2021.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer un bon de commande pour la conteneurisation du tri sélectif à l'ensemble du territoire du SMICTOM VALCOBREIZH dans le cadre du marché à bon de commande 2018\_03.

#### **4 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2019 portant création au 1er janvier 2020 du SMICTOM VALCOBREIZH ;

Vu la délibération n°2020-69 du 30 septembre 2020 portant création de 5 commissions thématiques au sein du SMICTOM VALCOBREIZH : prévention des déchets, collecte, relations citoyennes et communication, finances, déchetterie et grands travaux.

Considérant les souhaits des délégués pour participer aux commissions thématiques, il est proposé au Comité Syndical d'approuver la composition suivante des commissions thématiques :

<b>1. Commission Prévention des déchets</b>	
<b>MEMBRES</b>	
1	Ronan SALAÛN
2	Patrice DUMAS
3	Anne MARGOLIS
4	Joëla GRIFFON
5	Anaïs SALIS
6	Yves DESMIDT

<b>2. Commission Collecte</b>	
<b>MEMBRES</b>	
1	Ronan SALAÛN
2	Georges DUMAS
3	Philippe MORIN
4	Joëla GRIFFON
5	Stéphane BODINAUD
6	Jean-Claude HARLE
7	Bertrand LEGENDRE
8	Eric BARBY

<b>3. Commission relation citoyenne et communication</b>	
<b>MEMBRES</b>	
1	Ronan SALAÛN
2	Emma LECANU
3	Johann MORIN
4	Christian VEYRE
5	Yannick DANTON
6	Vincent MELCION
7	Isabelle JOUCAN

<b>4. Commission finances</b>	
<b>MEMBRES</b>	
1	Ronan SALAÛN
2	Serge MILLET
3	Jean-Luc LEGRAND
4	Yves DESMIDT
5	France LEMAITRE

<b>5. Commission déchetteries et grands travaux</b>	
<b>MEMBRES</b>	
1	Ronan SALAÛN
2	Ginette EON-MARCHIX
3	Jacques RICHARD
4	Isabelle GAUTIER
5	Jean-Luc LEGRAND
6	France LEMAITRE
7	Yves DESMIDT
8	Françoise RUFFAULT
9	Bertrand LEGENDRE

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** la composition des cinq commissions thématiques telles que définies ci-dessus.

## **5 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2020**

---

Monsieur Georges Dumas, Vice-Président, propose une mise à jour du tableau des effectifs du SMICTOM VALCOBREIZH au 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer les postes suivants pour répondre aux besoins des services :

- 1 emploi d'adjoint administratif à TC pour la prolongation du contrat à durée déterminée d'un agent chargé de la gestion de la redevance.

Monsieur le Vice-Président expose les changements intervenus dans le tableau des effectifs au regard des tableaux suivants :



**Tableau des effectifs en vigueur jusqu'au 30/10/2020**

Catégorie	Grade	Intitulé de poste	TC ou TNC	DHS	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>						
B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable adjoint du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable communication	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Gestionnaire redevance	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant RH/administratif	TC	35h	1	1
C	Adjoint Administratif	Responsable du pôle administratif, 1 gestionnaire technique, 1 assistant de direction et 1 agent de redevance Contrat : 4 agents de redevance	TC	35h	4	4
<b>Filière technique</b>						
A	Ingénieur principal	DGS et DT	TC	35h	2	0
A	Ingénieur	DGA	TC	35h	0	1
B	Technicien	Responsable adjoint du pôle technique	TC	35h	1	0
C	Agent de maitrise principal	Responsable collecte de l'antenne de Tinténiac	TC	35h	1	0
C	Agent de maitrise	1 agent de collecte Contrat : 1 responsable des déchèteries	TC	35h	1	3
C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4 agents de collecte et 4 agents de déchèterie	TC	35h	7	4
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7 Agents de collecte, 1 agent SAV bacs et 3 agents de déchèterie Contrat : 2 agents de collecte	TC	35h	11	6
C	Adjoint technique	1 responsable collecte de l'antenne de Saint Aubin, 16 agents de collecte et 2 agents de déchèterie Contrat : 1 agent de collecte	TC	35h	19	5
		Contrat : 1 agent de collecte	TNC	28h	0	1
<b>Total</b>					<b>50</b>	<b>25</b>

**Tableau des effectifs à compter du 01/11/2020**

Catégorie	Grade	Intitulé de poste	TC ou TNC	DHS	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>						
B	Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable adjoint du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	Responsable communication	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Gestionnaire redevance	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Assistant RH/administratif	TC	35h	1	1
C	Adjoint Administratif	Responsable du pôle administratif, 1 gestionnaire technique, 1 assistant de direction et 1 agent de redevance Contrat : 5 agents de redevance	TC	35h	4	5
<b>Filière technique</b>						
A	Ingénieur principal	DGS et DT	TC	35h	2	0
A	Ingénieur	DGA	TC	35h	0	1
B	Technicien	Responsable adjoint du pôle technique	TC	35h	1	0
C	Agent de maîtrise principal	Responsable collecte de l'antenne de Tinténiac	TC	35h	1	0
C	Agent de maîtrise	1 agent de collecte Contrat : 1 responsable des déchèteries	TC	35h	1	3
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	4 agents de collecte et 4 agents de déchèterie	TC	35h	7	4
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	7 Agents de collecte, 1 agent SAV bacs et 3 agents de déchèterie Contrat : 2 agents de collecte	TC	35h	11	6
C	Adjoint technique	1 responsable collecte de l'antenne de Saint Aubin, 16 agents de collecte et 2 agents de déchèterie Contrat : 1 agent de collecte	TC	35h	19	5
		Contrat : 1 agent de collecte	TNC	28h	0	1
<b>Total</b>					<b>50</b>	<b>26</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- **Valide** les créations d'emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget.

## **6 – CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35**

---

Monsieur Georges DUMAS, Vice-président, précise que le centre de gestion 35 peut proposer des missions facultatives. Pour pouvoir bénéficier de ces services facultatifs, il convient de contractualiser auprès du CDG à travers d'une convention (jointe en annexe).

Les missions proposées par le CDG 35 évoluent régulièrement pour s'adapter aux besoins des usagers et à la réglementation. Ainsi, près de 50 manières d'aider les collectivités à gérer leurs ressources humaines et à organiser leurs services peuvent être sollicitées au 1er janvier 2020 par les collectivités et établissements signataires de la présente convention.

Au regard de la durée d'intervention, il convient de noter que les services sont proposés selon deux modalités différentes, permettant de distinguer deux types de missions facultatives :

- Des interventions récurrentes, à la manière d'abonnements, s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité, ci-après désignées par l'appellation « missions régulières ». A titre principal, il s'agit de :
  - La médecine préventive (suivi médical des agents)
  - L'inspection des conditions de travail (rôle d'ACFI)
  - Le contrat d'assurance des risques statutaires
  - Le traitement informatique de la paie
- Des interventions à la carte, répondant à des demandes particulières de la collectivité dans leur objet et périmètre, souvent mises en œuvre durant quelques semaines ou mois, ci-après désignées par l'appellation « missions ponctuelles ». Il s'agit notamment de :
  - Le conseil en matière de retraite (ateliers et études personnalisées)
  - Le conseil en organisation et en management
  - L'accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation
  - Le dispositif d'aide aux agents en difficulté (DAAD)
  - L'accompagnement au recrutement des agents
  - Le conseil en mobilité des agents
  - Les remplacements et renforts
  - Le portage de contrats
  - L'accompagnement au document unique
  - La prévention en matière d'hygiène et sécurité (mesures, contrôles...)
  - Les allocations de retour à l'emploi (traitement personnalisé)
  - La médiation juridique et le recours administratif...

La liste de ces missions n'est pas exhaustive.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** sur la convention avec le CDG 35 pour l'utilisation des missions facultatives ;
- **Donne** pouvoir à M. Le Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

## 7 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE FOURNITURES DE COMPOSTEURS

---

M. Patrice DUMAS, Vice-président, explique que le SMICTOM doit renouveler son marché de fourniture de composteurs.

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché de fournitures est estimé à moins de 214 000 € HT, en vertu du Code de la commande publique, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon une procédure adaptée avec publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. La durée prévue du marché est de 3 ans, renouvelable 1 fois 1 an.

Le marché comprend les éléments suivants :

- La fourniture de composteurs en bois de différents volumes
- La fourniture de bio-seaux
- La fourniture des outils de brassage
- Le transport et le déchargement de composteurs, bio-seaux et outils de brassage
- La fourniture de guides de montage
- La fourniture de guides d'utilisation

Ce marché sera conclu dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'engager la procédure adaptée pour l'acquisition de composteurs ;
- **Confie** à la commission d'appel d'offres, le choix du ou des candidats à retenir ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce présent point ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## 8 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE FOURNITURES DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE

---

M. SALAÛN, Président, explique que le SMICTOM doit renouveler son marché de fourniture des colonnes d'apport volontaire.

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché de fournitures est estimé à plus de 214 000 € HT, en vertu du Code de la commande publique, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon une procédure formalisée. La durée prévue du marché est de 3 ans, renouvelable 1 fois 1 an.

Ce marché sera conclu dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'engager la procédure formalisée pour l'acquisition de conteneurs d'apport volontaire ;
- **Confie** à la commission appel d'offres, le choix du ou des candidats à retenir ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à lancer une consultation sous forme de procédure formalisée ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce présent point ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## **9 – RESILIATION DU LOT N°3 DU MARCHE DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE COMBOURG ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN PROCEDURE ADAPTEE**

---

Mme Eon-Marchix rappelle qu'un marché de travaux a été attribué en février 2020 pour la réhabilitation et l'extension de la déchèterie de Combourg pour un montant estimé de 1 109 519.37 euros HT.

Le lot n°3 Charpente-Couverture- bardage de ce marché a été attribué à la société SARL COUPE pour un montant de 59 205 €HT. La Société nous a fait part de son impossibilité d'honorer ce marché et a demandé la résiliation de ce marché en invoquant des contraintes liées « aux délais imposés par le cahier des charges » et « à la période sanitaire ».

Pour information l'entreprise devait débiter les travaux le 12 octobre dernier, date de la résiliation du marché Lot N°3.

Cette défection a pour conséquence de devoir relancer un marché selon une procédure adaptée pour un montant inférieur à 90000 euros HT.

La nouvelle attribution de ce lot n°3 va faire prendre un retard d'environ 3 mois au chantier. L'acceptation de cette résiliation amiable aux frais et risques de l'entreprise COUPE se traduira par un protocole d'accord précisant une compensation financière de 7000 euros au profit du SMICTOM.

La fin du chantier initialement programmée au printemps 2021 s'en trouvera décalée au début de l'été.

Une ouverture partielle de l'équipement est en cours d'étude par le Maître d'œuvre et le Contrôleur Sécurité-Protection-Santé.

Dans l'immédiat, il convient de relancer une consultation en procédure adaptée en vue de remplacer l'entreprise défectueuse.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord de résiliation amiable
- **Décide** d'engager la procédure adaptée pour la réalisation de la charpente-couverture de la déchèterie de Combourg ;
- **Confie** à la commission appel d'offres, le choix du ou des candidats à retenir ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée ;

- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce présent point ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## 10 – MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT

---

Monsieur Serge Millet, informe que le SMICTOM est en cours de renouvellement de son marché de fourniture de carburants car le marché précédent est arrivé à échéance.

Le marché est sous la forme de 3 lots distincts :

Lot 1 : Fourniture en station de gasoil et de super sans plomb 95, zone centrale de livraison : Tinténiac.

Lot 2 : Fourniture en station de gasoil et de super sans plomb 95, zone centrale de livraison : Saint Aubin d'Aubigné.

Lot 3 : Fourniture d'additif « adblue » et de gas-oil pour les engins télescopiques sur les sites de Tinténiac et de Saint Aubin d'Aubigné.

La nouveauté dans ce marché réside dans l'adoption de la formule d'approvisionnement en station-service pour St Aubin d'Aubigné, comme c'est le cas aujourd'hui pour Tinténiac. Il sera également demandé aux candidats de prévoir une solution de secours en cas de dysfonctionnement ponctuel du point de fourniture principal.

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché de fournitures est estimé à plus de 214 000 € HT, en vertu du Code de la commande publique, ce marché en cours est passé selon une procédure formalisée. La durée prévue du marché est de 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an.

Ce marché sera conclu dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Confie** à la commission appel d'offres, le choix du ou des candidats à retenir ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce présent point ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## 11 – CONVENTION AVEC LA DGFIP POUR L'ENCAISSEMENT DES PAIEMENTS

---

Monsieur Millet, Vice-Président, rappelle que le SMICTOM Valcobreizh émet des factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la trésorerie. Actuellement, les usagers peuvent payer soit en ligne, soit en numéraire ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé.

Pour la redevance, les usagers peuvent également payer en envoyant, avec le talon de paiement, un chèque ou un relevé d'identité bancaire dans l'enveloppe fournie avec la facture. Les Communautés de communes membres ont signé une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

pour cela. Pour proposer ce même service pour les factures émises directement par le SMICTOM VALCOBREIZH, il convient de signer une convention similaire (figurant en annexe).

La prise en charge des TIP/talon optique 2 lignes s'effectue par le biais des centres d'encaissement. Ceux-ci assurent les prestations d'encaissement pour autrui selon un processus industrialisé. Cette prise en charge particulière suppose le respect par les collectivités locales d'un cahier des charges, formalisé dans une convention. Cette convention fixe les modalités selon lesquelles le centre d'encaissement de la Direction Générale des Finances Publiques assure le traitement optique et informatique, des Titres Interbancaires de Paiement au format SEPA (TIPSEPA) ou des chèques accompagnés de Talons Optiques 2 Lignes (TO2L) émis par l'organisme pour recouvrer les créances qu'il détient sur ses usagers.

La tarification des commissions interbancaires liées aux rejets, retours et refus de prélèvement SEPA est fixée par l'autorité de la concurrence. Ces frais sont à la charge du SMICTOM VALCOBREIZH.

	Opération	Montant
Prélèvement SEPA (SDD Core)	Reject	0,056 €
	Return	0,077 €
	Refund	0,070 €
	Reversal	0,113 €
	Request for cancellation	0,113 €

Ces commissions sont reversées aux banques des débiteurs. Ces montants sont susceptibles de révisions périodiques par la profession bancaire.

La convention prendra effet à compter du 29 octobre 2020 (date de démarrage) pour une durée de douze mois. Elle sera prorogée par tacite reconduction par périodes successives de douze mois.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **12 – FACTURATION DES NON-MENAGERS EN PORTE A PORTE DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT**

---

Pour le territoire de l'ex-SMICTOM d'Ille et Rance, compte tenu du contexte sanitaire, l'envoi des redevances, qui aurait dû avoir lieu en avril et en juillet, a été repoussé pour ne pas peser sur la trésorerie des entreprises. Ainsi la redevance envoyée en novembre correspondra aux trois premiers trimestres de l'année 2020.

La redevance est composée d'une part fixe d'accès au service et d'une part variable en fonction du nombre et du volume des bacs. La part fixe est forfaitaire et est maintenue en totalité.

Pour la période du confinement (du 16 mars au 11 mai), il ne sera pas facturé de collecte sur le territoire de l'ancien SMICTOM d'Ille et Rance (8 collectes OMR et 4 collectes déchets recyclables). La somme est déduite directement de la facture.

Cela représente une baisse de la part variable d'environ 16 % pour les professionnels.

Pour le territoire de l'ex-SMICTOM des Forêts, la part variable est déterminée en fonction du nombre de bacs, du volume et du nombre de levées. L'ajustement à l'activité du professionnel se fait automatiquement.

Cela représente une diminution de recettes estimée de 100 000 euros pour le SMICTOM VALCOBREIZH.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Prend en compte** le contexte sanitaire et de réduire en conséquence la part variable de la redevance des non-ménagers ;
- **Autorise** le Président à adapter le montant des redevances des non-ménagers au contexte Covid.

### **13 – INFORMATION : DISTRIBUTION DE CARTES D'ACCES EN DECHETTERIE POUR LES NON-MENAGERS**

---

Afin de faciliter la facturation des dépôts effectués par les professionnels dans ses déchèteries, le SMICTOM VALCOBREIZH va doter, en novembre, l'ensemble des non-ménagers (artisans, commerçants, administrations) d'une carte d'accès.

Des cartes d'accès avaient été transmises, en 2017, aux professionnels du territoire de l'ancien SMICTOM des Forêts. Pour les professionnels des deux territoires, les dépôts étaient notés sur un carnet puis transmis ensuite au service finances qui établissait un titre pour chaque professionnel. En 2018, une mise à jour de la base de données a été effectuée afin d'intégrer la totalité des professionnels du territoire. La base de données des professionnels est passée de 2 000 entreprises environ à plus de 5 000 aujourd'hui.

Début de l'année 2020, il a été décidé de recourir à un outil permettant d'enregistrer les dépôts sur les smartphones dont les agents de déchèterie sont dotés (et qu'ils utilisent également pour d'autres démarches). Le dépôt est ensuite transmis directement sur le logiciel en lien avec l'utilisateur enregistré sur la base de données pour la facturation selon les modalités fixées en janvier 2020.

Afin d'en doter tous les professionnels du territoire et pour simplifier le travail des agents de déchèterie, une carte d'accès avec code-barre sera transmise courant novembre à tous les professionnels du territoire. Scannée, la carte permettra d'identifier directement le professionnel concerné.

### **14 – INFORMATION : ETUDE D'OPTIMISATION ET D'HARMONISATION DE LA COLLECTE : COMPLEMENT D'ETUDES**

---

L'étude préalablement lancée en 2019 sur la réorganisation des circuits de collecte a été reprise en juin 2020 sur le périmètre de Valcobreizh. Initialement elle devait intégrer 4 communes du Sictom du Pays de Fougères : Gosné, St Aubin du Cormier et Mézière sur Couesnon (membres de la Liffré-Cormier Communauté) et Sens de Bretagne (membre de la Communauté de Communes de Val d'Ille – Aubigné). Un avenant a été nécessaire au marché initial d'un montant de 11 250 euros HT pour ce complément d'étude dont les objectifs portent sur :



1. La généralisation de « l'extension des consignes de tri » = Tous les emballages se recyclent (comme c'est le cas du secteur Sud-Est de Valcobreizh aujourd'hui)
2. La refonte des circuits de collecte pour tenir compte des évolutions de terrain et des évolutions dans les modes de tri. Cette opération est nécessaire à intervalles réguliers (tous les 3 à 5 ans). Dans le cas présent, il est envisagé de généraliser la collecte des emballages une semaine sur deux (comme c'est le cas sur le secteur Nord-Ouest de Valcobreizh actuellement)
3. L'harmonisation des services du nouveau Smictom
4. L'Intégration des recommandations de la CNAM, notamment la « Recommandation R437 » qui invite les Collectivités Territoriales à privilégier les modes de collecte « conteneurisés ».

La volonté du Smictom est de tendre vers une organisation des deux sites de Tinténiac et St Aubin d'Aubigné similaire en double poste sur des amplitudes par équipe de 8h05 par jour en prenant en compte un temps annexe global de 1h05. Les contraintes qu'il est demandé au bureau d'études de respecter sont :

- Biripage si les tournées excèdent un tonnage de 7.5 t
- Des temps de collecte autour de 7h00 par tournée

L'incidence de la refonte des circuits porte notamment sur la réduction sensible du nombre de kilomètres parcourus chaque année sur le territoire. Le bureau d'études à estimer cette baisse à **80 000 kilomètres par an**.

La procédure de refonte des circuits est réalisée en plusieurs étapes :

- Un travail conjoint entre le bureau d'études et le Smictom en bureaux. Plusieurs agents qui connaissent bien les circuits, les responsables d'exploitation et leur coordinateur sont associés à cette étape.
- Une reprise par le bureau d'études seul des ajustements mis en évidence à l'étape précédente
- Un travail de cartographie mené par le Smictom seul après formation des agents au logiciel de cartographie pour dessiner les circuits sur plans

Cette démarche est réitérée jusqu'à obtenir des circuits qui seront testés sur le terrain par les équipages.

L'échéance de ce travail est fixée à fin décembre 2020.

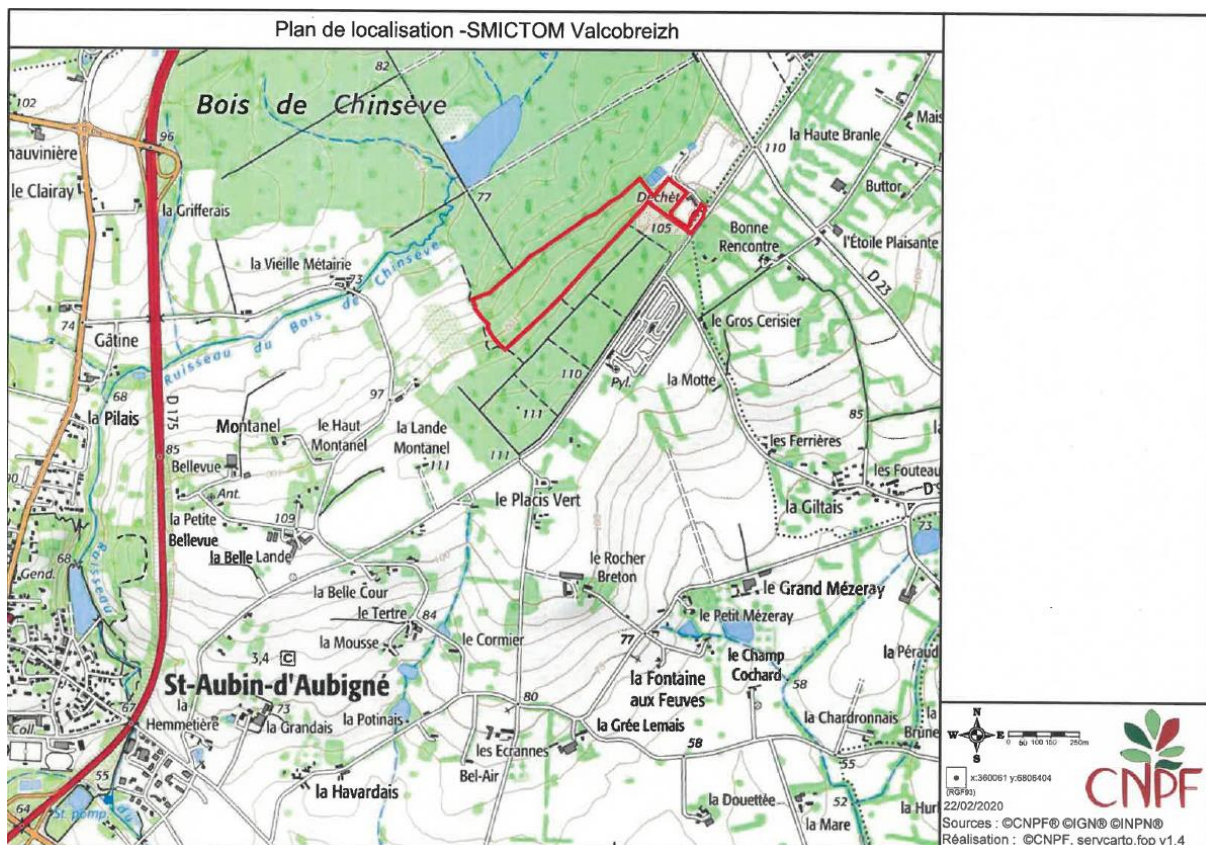
## **15 – INFORMATION : PROGRAMME DE COUPE D'ECLAIRCIE DU BOIS DE CHINSEVE**

---

Le Smictom Valcobreizh, depuis la fusion des Smictom d'Ille et Rance et des Forêts, possède une forêt située dans le Bois de Chinsève à Saint-Aubin-d'Aubigné. D'une superficie de 12.32 hectares, cette forêt est composée essentiellement de résineux et de chênes. Elle appartenait déjà au Smictom des Forêts mais n'avait jamais été exploitée ni entretenue.

Le Smictom Valcobreizh souhaite s'engager avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne-Pays de la Loire dans une opération groupée d'éclaircie.

Le Smictom a également adhéré au Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Ille et Vilaine (Fransylva 35) pour un montant de cotisation de 41.31€ annuels.



## 16 – INFORMATION : PROGRAMME D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU POLE TECHNIQUE DE ST AUBIN D'AUBIGNE

Mme EON-MARCHIX, rappelle que le programme d'extension et de réhabilitation du pôle technique sis Bois de Chinsève à St Aubin d'Aubigné est en cours de finalisation stade PRO.

Le projet prévoit :

- La réalisation d'une déchèterie sur le modèle des déchèteries de Tinténiac et Liffré
- La réalisation d'un quai de transfert gravitaire pour acheminer les ordures ménagères en semi-remorques de 27 tonnes à l'usine de Taden
- La réalisation d'un hangar de stockage des emballages pour les acheminer vers un centre de tri
- La construction de bureaux et de locaux sociaux destinés au personnel du site de St Aubin d'Aubigné

Le projet a évolué fortement et nous nous orientons vers une solution de transfert des emballages par rechargement au moyen d'un engin télescopique de caissons de 30 m3.

L'enveloppe est estimée au stade PRO à environ 3 millions d'euros HT.

Il est envisagé de déposer la demande de permis de construire et le dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous un mois environ.

Le plan de masse a été présenté en séance.

## **17 – INFORMATION : AVENANT AU CONTRAT POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX AU 24 RUE LA FONTAINE A LIFFRE**

---

Un avenant au contrat d'occupation des locaux situé 24 rue La Fontaine à Liffré a été signé avec la Mairie. Il s'agissait de régulariser l'occupation des locaux à la suite du changement intervenu au 1<sup>er</sup> juin 2019 (réduction de la surface occupée). Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2020.

Pour mémoire, le loyer mensuel était fixé à 11,41 € HT/m<sup>2</sup>, soit 1 804 € TTC jusqu'au 31 mai 2019 puis 1 000 € TTC du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2019.

## **18 – INFORMATION : CONVENTION CARBURANT AVEC LA SOTRAV**

---

Madame Ginette EON-MARCHIX informe que les nouvelles déchèteries sont équipées d'engins télescopiques pour le gerbage des déchets verts, le tassage et le rechargement des gravats ainsi que pour égaliser le chargement des caissons à quai. La question de la fourniture en carburant se pose pour ces engins. Pour Liffré, la société à proximité immédiate, SOTRAV, bénéficie d'une cuve sur son site, il serait envisageable de faire une convention (jointe en annexe) pour que nous puissions faire le plein de notre engin directement sur leur site. Le carburant serait refacturé au Smictom à prix coutant (0.69 euros HT en oct).

## **19 – INFORMATION : ORGANISATION DES SERVICES LES SEMAINES 52 ET 53**

---

Durant la période des fêtes de fin d'année (semaines 52 et 53), l'accueil en déchetterie fermera à 16h les jeudis 24 et 31 décembre 2020, ainsi que l'accueil physique et téléphonique. Les tournées de collecte d'ordures ménagères et de sacs jaunes seront avancées. Les habitants seront invités à sortir leur bac la veille au soir car il n'y aura pas de collecte après 17h.

Les déchetteries seront en revanche ouvertes les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

## **20 – INFORMATION : DATES DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX**

---

Les prochains Comités syndicaux auront lieu :

- Mercredi 18 novembre 2020
- Mercredi 16 décembre 2020
- Mercredi 10 février 2021
- Mercredi 24 mars 2021
- Mercredi 21 avril 2021
- Mercredi 23 juin 2021

Fait à Tinténiac le 30/10/2020  
Pour extrait conforme au registre  
Le Président  
Ronan SALAÛN

Affiché le 02/11/2020

